

d'administration d'Air Canada pour qu'il revienne sur sa décision de fermer le bureau des réservations d'Air Canada à Halifax?

**L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports):** Monsieur le Président, ma collègue sait bien qu'Air Canada est une société privée. Les actionnaires sont nombreux.

Je crois que la dernière chose que veulent les actionnaires d'Air Canada, c'est que le gouvernement leur dise quels comptoirs de réservations ils doivent ouvrir et fermer.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, je ne peux parler au nom des actionnaires d'Air Canada, mais je peux dire que les Canadiens de l'Atlantique apprécieraient qu'un ministre du gouvernement les défende de temps à autre.

Halifax perd 150 emplois et les frais d'atterrissage ont grimpé de façon faramineuse. Nos trains sont disparus. Les traversiers disparaissent. Nos avions disparaîtront bientôt, et Radio-Canada ne sera même plus là pour nous l'annoncer.

• (1500)

Air Canada et Air Nova occupent 60 p. 100 du marché de l'Atlantique. Or, les politiques de privatisation et de déréglementation du gouvernement étouffent une entreprise rentable.

Quand le ministre se décidera-t-il à agir pour normaliser cette industrie et protéger les moyens de transport qui assurent des liens indispensables dans la région de l'Atlantique?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports):** Monsieur le Président, ma collègue devrait savoir qu'en vertu de la déréglementation, le nombre de vols dans la région de l'Atlantique a augmenté de quelque 20 p. 100 au cours des cinq dernières années.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Ma collègue a demandé ce qu'il fallait faire pour aider cette région dans le domaine des transports. Nous avons approuvé l'agrandissement de la salle d'attente à l'aéroport de Halifax et, tout juste la semaine dernière, j'ai annoncé une nouvelle voie de circulation et la première porte d'embarquement à l'aéroport de Moncton.

Nous faisons ce que nous pouvons avec des fonds limités dans notre sphère de compétence qui est l'infrastructure, dans ce cas-ci, et non les vols.

### Privilège

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

### LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le service de police de la communauté urbaine de Montréal a annoncé, il y a quelques jours, qu'il intensifiera en 1991 ses interventions en ce qui a trait au trafic et à la consommation de drogues avec comme mot d'ordre «Tolérance zéro».

Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'intensifier sa lutte contre la drogue et la criminalité puisqu'il est clairement démontré que l'arrivée de «crack» et de nombreuses piqueries ont fait en sorte que la criminalité violente s'est accrue de 40 p. 100 dans ma circonscription et partout ailleurs au Canada?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, la stratégie canadienne s'attaque à la fois aux aspects de la demande et de l'offre. Le gouvernement a augmenté ses capacités de contrôles et de saisies aux frontières. Nous avons raffiné nos méthodes de collecte de renseignements et nos liens avec les corps policiers ont été renforcés partout au Canada. La nouvelle Loi sur les produits de la criminalité donne aux autorités policières de meilleurs outils pour lutter contre le crime institutionnel et les entreprises de blanchissage de l'argent.

\* \* \*

[Traduction]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

#### LA SÉANCE D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège, en ma qualité de député de York-Ouest et de président du caucus libéral. J'estime que la façon dont la Société Radio-Canada s'est comportée envers le caucus du gouvernement national porte gravement atteinte à mes droits de député et à ceux de mes collègues du caucus libéral.

À mon retour, à 12 h 30, de la réunion habituelle du caucus du mercredi, j'ai trouvé un message de M. Pierre Blaine de Radio-Canada qui offrait de tenir une séance d'information pour tout le groupe parlementaire du Parti libéral. Le message, concis et sans équivoque, disait essentiellement que la séance d'information ne pourrait avoir lieu avant 14 h 30 aujourd'hui, l'heure même de la